



NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE
Usage recommandé	Enlever les taches, éliminer et prévenir le jaunissement.
Fabricant	Bombardier Recreational Products Inc. 565 de la Montagne Street, Canada, Québec, J0E 2 L0 Valcourt 1(888) 272-9222
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	3E

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage :

Identificateur du produit : NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE - Ver. 1

FDS No. : 3E

Date de préparation : le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 21 juin, 2019

Page 01 de 07

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Sodium Metasilicate	6834-92-0	3-7	Sans Objet	Sans Objet
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	3-7	Sans Objet	Sans Objet
Dodecylbenzene sulfonate de sodium	25155-30-0	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Propylene glycol mono-n-butyl ether	5131-66-8	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	68439-46-3	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Xylenesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer.

Contact avec la peau

Rincer la peau immédiatement et doucement à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer la peau immédiatement et doucement à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Un traitement spécifique est nécessaire.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Un traitement spécifique est nécessaire.

Commentaires sur les premiers soins

Certaines des mesures de premiers soins recommandées exigent une formation avancée en secourisme.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas. Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.

Identificateur du produit : NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE - Ver. 1

FDS No. : 3E

Date de préparation : le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 21 juin, 2019

Page 02 de 07

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts, résistants à la corrosion. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. En cas de déversement ou de fuite, quitter immédiatement les lieux. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Utiliser des outils et de l'équipement résistants à la corrosion. Voir la Section 10 (Stabilité et réactivité) pour vérifier si les matériaux conviennent. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Ne jamais réutiliser de récipients vides, même s'ils semblent propres.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Habituellement non requis lorsqu'on travaille avec de petites quantités.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Jaune.
Odeur	Fruitée
pH	12.5
Solubilité	Très soluble dans l'eau

Autres informations

État physique	Liquide
---------------	---------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition prolongée à de hautes températures. Congélation. Surfaces chaudes. Chaleur. Lumière du soleil. Matières incompatibles. Conditions acides (pH bas).

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique), acides organiques (p. ex. acide acétique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Dodecylbenzene sulfonate de sodium		480 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)
Sodium Metasilicate	2.06 mg/kg (rat)	857 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rat)
Diethylene glycol monobutyl ether		5000 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)
Propylene glycol mono-n-butyl ether	3.5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	3300 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids		3000 mg/kg (lapin)	2000 mg/kg (rat)
Xylenesulfonate de sodium		7200 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)

Oral ATEmix = 10268.56 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 18128.16 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau. La vapeur irrite aussi la peau.

Identificateur du produit : NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE - Ver. 1

FDS No. : 3E

Date de préparation : le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 21 juin, 2019

Page 04 de 07

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. La vapeur irrite aussi les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Ingestion

Peut être toxique par ingestion.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Dodecylbenzene sulfonate de sodium	1.67 mg/L (96 heures)	2.4 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		47.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)
Sodium Metasilicate	2320 (96 heures)			
Diethylene glycol monobutyl ether	2400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 48 heures; statique)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	5-10 mg/L (96 heures)	5-10 mg/L (48 heures)		10-100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)
Xylenesulfonate de sodium	1000 mg/L (96 heures)	1000 mg/L (Daphnia pulex (puce d'eau);		230 mg/kg mg/L (72 heures)

Identificateur du produit : NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE - Ver. 1

FDS No. : 3E

Date de préparation : le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 21 juin, 2019

Page 05 de 07

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1760	LIQUIDE CORROSIF, N. S. A. (Métasilicate de sodium)	8	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%):

Aucun des composants n'est supérieur à 0.1%

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%):

Voir section 3.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu par l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

SARA 304 EMERGENCY RELEASE NOTIFICATION :

Non réglementé.

US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050):

Non réglementé.

SARA Title III - Section 313 :

Non réglementé.

CERCLA : Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) :

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List:

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130):

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA):

Identificateur du produit : NETTOYANT ET DEGRAISSANT TOUT USAGE - Ver. 1

FDS No. : 3E

Date de préparation : le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 21 juin, 2019

Page 06 de 07

Non réglementé.

SARA Title III - Section 311/312 :

Produit chimique dangereux: oui Classes et catégories de dangers : Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

SARA Title III - Section 302 : Liste des substances extrêmement dangereuses: n'est pas listé.

US. state regulations :

US. California. Candidate Chemicals List. California's Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd.(a)): n'est pas listé.

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act: n'est pas listé.

US. Massachusetts Right-to-Know Substance List: n'est pas listé.

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Substance Law: n'est pas listé.

US. Rhode Island Right-to-Know : n'est pas listé.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 29 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée le 21 juin, 2019

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Références <https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.
Security data sheets of the suppliers.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.